

(N^o 27.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1858.

(Voir les N^{os} 29 et 90 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de deux millions six cent vingt-un mille sept cent onze francs soixante-sept centimes (2,621,711 fr. 67 c.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1857, resteront disponibles sur l'art. 30, ainsi que sur les sommes reportées des exercices antérieurs, pour être employées à titre d'encouragements de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être transférés à l'art. 31 du Budget de 1858.

Bruxelles, le 19 février 1858.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
(Signé) VERHAEGEN.*

*Les Secrétaires,
(Signé) F. CROMBEZ.
JULES VANDERSTICHELEN.*

Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1858.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— du personnel des bureaux	111,491 »	»	
5	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	5,500 »	»	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	1,000 »	»	182,51
5	Matériel	37,600 »	»	
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	8,000 »	»	
CHAPITRE II.				
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.				
7	Autriche	39,000 »	»	
8	Confédération germanique	35,000 »	»	
9	France.	47,000 »	»	
10	Grande-Bretagne	62,000 »	»	
11	Italie	37,000 »	»	
12	Pays-Bas	39,000 »	»	
15	Prusse	39,000 »	»	
14	Russie	62,000 »	»	
15	Brésil	20,000 »	»	487,0
16	Danemarck, Suède, Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême, Lubeck	15,000 »	»	
17	Espagne	18,000 »	»	
18	États-Unis	20,000 »	»	
19	Portugal	18,000 »	»	
20	Turquie	28,000 »	»	
21	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	»	14,000 »	
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
22	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	114,500 »	»	114,5

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
25	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	65,000 »	»	65,000 »
	CHAPITRE V.			
	FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.			
24	Indemnités pour un drogman, pour un capou-oglan et pour quatorze cavasses, employés dans diverses résidences en Orient	10,380 »	»	77,950 »
25	Frais divers	67,570 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
26	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	40,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.			
27	Écoles de navigation {	Personnel	17,260 »	»
28		Frais divers.	7,280 »	
29	Chambres de commerce	12,000 »	»	
30	Frais divers et encouragements au commerce	14,600 »	»	
31	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers	70,000 »	»	
	a. Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1853	28,800 »		296,684 »
	b. Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, remboursement des droits de tonnage de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 6 de la convention du 25 avril 1854	26,868 »	75,944 »	
32	c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novembre 1855. 20,276 » (Credits non limitatifs).			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES. ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen-tes.	extraordinaires et temporaires.	
33	Pêche maritime. { Personnel .	7,550 »	»	
34		Primes	92,050 »	
CHAPITRE VIII.				
PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE, ET BUREAU DE LA LIBRAIRIE A PARIS.				
35	Personnel	5,240 »	»	5,600 »
36	Frais divers	360 »	»	
CHAPITRE IX.				
MARINE.				
<i>Pilotage.</i>				
37	Personnel.	187,690 »	»	
38	Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine. (Crédit non limitatif).	187,110 »	»	
39	Payement à l'administration du pilotage néerlandais en vertu des traités existants, et relativement au pilotage et à la surveillance commune, restitution des droits indûment perçus et pertes de change sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif.)	13,500 »	»	
<i>Sauvetage.</i>				
40	Personnel.	14,300 »	»	
<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>				
41	Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à vapeur de l'Escaut, et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre	236,671 67	»	
42	Vivres.	90,000 »	»	
43	Traitement des courriers et agents des paquebots à vapeur, faisant le service entre Ostende et Douvres	14,710 »	»	1,352,386 67
<i>Passage d'eau.</i>				
44	Personnel	12,690 »	»	
<i>Police maritime.</i>				
45	Personnel.	30,295 »	»	
46	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants. (Crédit non limitatif.)	4,000 »	»	

(5)

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Matériel des divers services.</i>			
47	Traitements des gardiens du matériel.	2,120 »	»	
48	Frais divers	352,500 »	10,500 »	
49	Première moitié de la construction et de l'armement d'un bateau à vapeur destiné aux stations du pilotage des bouches de l'Escaut et d'Ostende.	»	112,500 »	
50	Construction et armement d'un bateau pilote pour la station des bouches de l'Escaut	»	80,000 »	
51	Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	4,000 »	»	
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Étrangères. fr.	2,404,911 67	216,800 »	2,621,711 67

